

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT 78 PAR EQUIPES SENIORS

Dimanche 25 Novembre 2018

TRAPPES Gymnase Paul Mahier, 2 avenue Hector Berlioz

Pesée : 08h00 - 08h30

1- DÉFINITION

Le Championnat 78 par équipes de clubs permet la qualification au championnat IDF (sélectif pour les championnats de France 1° & 2° division).

Quotas : 3 équipes masc & fém.

2- SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3- ANNÉES DE NAISSANCE : 2002 ET AVANT

[Se référer au tableau récapitulatif des contrôles d'engagements](#)

4- NATIONALITÉ : FRANÇAISE

2 étrangers admis par tour - Cf. Code sportif

5- GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition.

[Se référer au règlement intérieur de la FFJDA annexe 7 - règlement médical article 8.](#)

6- PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer (composée de 3 combattants minimum pour les hommes et 3 pour les femmes).

Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle la liste des combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipier(e)s. Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipier(e)s dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure.

Double appartenance

Dans le cadre des compétitions par équipes cadets, juniors, seniors masculins et féminines, un club peut constituer une de ses équipes par les licenciés d'un ou plusieurs autres clubs de la même ligue (à l'exception des licenciés seniors 1ère division des 8 clubs classés par équipes 1ère division au 31 août de la saison précédente).

Les équipes sont constituées sur le tapis autour d'une majorité ou une égalité de licenciés du club d'accueil. Chaque compétiteur peut être engagé dans un autre club que le sien (et un seul), par catégorie d'âge, sous condition d'une convention annuelle de double appartenance écrite, signée, par l'intéressé et les présidents des deux clubs concernés et visée par le président de ligue au **plus tard 7 jours avant le premier niveau de compétition de chaque équipe**. Le nombre de licenciés du club «d'accueil» doit représenter au minimum 50% des personnes inscrites sur la feuille de pesée. Le nombre maximum de double appartenance est fixé à 3. Les judokas inscrits sur la Ranking list IJF ou continental ne sont pas concernés par la double appartenance quelle que soit la catégorie d'âge concernée. Pour les licenciés des DOM TOM et de la ligue Corse, ouverture au niveau national. ^[1]_{SEP} Un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance dans une catégorie d'âge et de sexe ne pourra présenter **qu'une seule équipe dans cette catégorie d'âge et de sexe**, au premier niveau de compétition (cadets, juniors, seniors 2D). Toutefois, ce club pourra aider à la constitution de l'équipe d'autres clubs.

7- CATÉGORIES DE POIDS

Féminines : – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

Masculins : – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; + 90 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8- ARBITRAGE

Règles d'arbitrage Animations FFJDA

Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 du dit règlement.

9- TEMPS DU COMBAT

Féminines et Masculins : 3 minutes

Hikiwake annoncé en fin de combat si égalité de score.

Récupération : 6 minutes obligatoires entre deux combats.

10- FORMULE DE COMPÉTITION

Poules ou tableaux avec repêchage.

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids. L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

En cas d'égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre : Les combats terminés par Hikiwake doivent être refaits avec décision obligatoire. Si aucun Hikiwake ou s'il y a toujours égalité, une catégorie où il y a un combattant dans chaque équipe est tirée au sort et le combat est refait avec décision obligatoire.

11- INSCRIPTIONS EXTRANET :

Jusqu'au 21/11/2018 (minuit)